

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 27 mai 2024

Date de convocation : 21/05/2024

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 017-211700869-20240527-2024_05_025-DE



Délibération N° 2024/05/025

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, GAUDIN Christine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Eric, PISSIER Gérard pouvoir à GRELET Annie, CALVO Dominique pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, LE MENI Nadège pouvoir à DAVID Claudia.

Secrétaire de séance : GRELET Annie.

Depuis le 1er janvier 2015, le chapitre V des annexes de l'arrêté ministériel du 3 avril 2014 oblige les communes à mettre en place ces campagnes de stérilisation sur les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur leur territoire, avant toute capture pour conduite en fourrière animale.

En effet, cette gestion durable de la population des chats errants offre un certain nombre d'avantages :

- stabilisation de la population féline,
- maintien de l'utilité sanitaire des chats vis-à-vis des nuisibles,
- diminution des problèmes de comportement des chats liés à la reproduction (miaulements, bagarres, odeurs...).

Ces opérations ont un coût élevé. Comme en 2023, il est donc proposé au conseil municipal un partenariat avec la fondation 30 millions d'amis afin de réaliser une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la commune et bénéficier de subventions sur ces interventions.

La commune pourrait s'engager à compter du 1er janvier 2024, à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification. Il est proposé d'inscrire jusqu'à 800€ au budget pour réaliser la campagne 2024, ce qui représente des interventions d'environ 15 à 18 chats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Annie GRELET



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le